



COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mercredi le 3 octobre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Madame la conseillère	Julie Brosseau
Messieurs les conseillers	Ronald Girardin
	Éric Lachance
	Alain Gaucher
	Jules Bergeron

formant quorum sous la présidence du maire Jacques Desmarais.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Sophie Loubert, est également présente.

L'absence de M. Sylvain Raymond est motivée.

Municipalité alliée contre la violence conjugale

109-10-19

- CONSIDÉRANT QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- CONSIDÉRANT QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers de proclamer la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé par Jacques Desmarais, maire

Signé par Sophie Loubert, secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière et
Directrice générale,
Sophie Loubert